

2008-03-123

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE PROMESSES D'ACHAT PAR LE GREFFIER
POUR L'ACQUISITION DE CERTAINS BÂTIMENTS**

VU la demande du directeur général d'autoriser le greffier à signer toute promesse d'achat dans le cadre de l'acquisition de certains bâtiments appartenant à la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, les promesses d'achat faites dans le cadre des négociations avec les représentants mandatés par la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield pour l'acquisition de trois (3) bâtiments appartenant à la Caisse Desjardins de Salaberry-de-Valleyfield, les promesses d'achat ayant obtenu l'aval de la direction générale et l'acceptation de ces promesses d'achat devant être ultérieurement officialisée par résolution dûment adoptée par le conseil municipal.

ADOPTÉ

2008-03-124

**NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE NIVEAU II À L'UNITÉ INGÉNIERIE
AU SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE**

VU la résolution 2008-01-005 adoptée lors de la séance du conseil du 15 janvier 2008 par laquelle le conseil municipal nomme M^{me} Sylvie Gagnier-Vinet au poste de secrétaire niveau II à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire ;

ATTENDU QUE M^{me} Gagnier-Vinet a signifié au Service des ressources humaines son désir de se prévaloir de son droit de retourner à son ancien poste de secrétaire niveau II au Service des finances et de l'informatique ;

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une secrétaire niveau II à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M^{me} Maryse Trudel au poste de secrétaire niveau II à l'unité Ingénierie au Service de la gestion du territoire ;

QUE la date d'affectation et de nomination de M^{me} Trudel à ce poste soit à compter du 11 mars 2008 ;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M^{me} Trudel soient celles prévues à la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2008-03-125

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2007-01-033 AFIN DE PROCÉDER À UN ACTE D'ÉCHANGE DES LOTS 1342-2 ET 1730 SIS DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON AVEC LA COMPAGNIE ZINC ÉLECTROLYTIQUE DU CANADA LIMITÉE

VU la résolution 2007-01-033 adoptée lors de la séance du conseil du 16 janvier 2007 relative à l'achat du lot 1342-2 par la municipalité et à la vente du lot 1730 à la compagnie Zinc Électrolytique du Canada limitée, lots situés dans le parc industriel et portuaire Perron ;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général de procéder à la modification de ladite résolution à la suite de la demande de M^e Gilles Marois, notaire, de façon à procéder à un acte d'échange de terrains entre les parties, échange étant consenti sans soulte;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie la résolution 2007-01-033 adoptée lors de la séance du conseil du 16 janvier 2007, par laquelle elle autorise la vente du lot 1730 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, à la compagnie Zinc Électrolytique du Canada limitée et à l'achat du lot 1342-2 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois par la municipalité, lots situés dans le parc industriel et portuaire Perron, de façon à mandater M^e Gilles Marois, notaire, à procéder à un acte d'échange desdits lots entre les parties, cet échange étant consenti sans soulte ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte d'échange à intervenir entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la compagnie Zinc Électrolytique du Canada limitée, sujet à toutes les servitudes actives et passives existantes, lequel acte contenant également deux options d'achat pour les lots 1342-1 et 1341 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, accordées par la compagnie Zinc Électrolytique du Canada limitée à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, ainsi que tout acte de servitude et tout document pertinents à la présente, le cas échéant.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire suppléant Jacques Smith invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une personne (1) manifeste le désir de s'exprimer sur le sujet suivant lors de cette période de questions :

- Demande d'information sur les bâtiments qui seront acquis par la Ville au point numéro 5 de l'ordre du jour.

2008-03-126

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 37, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance spéciale du 10 mars 2008.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier